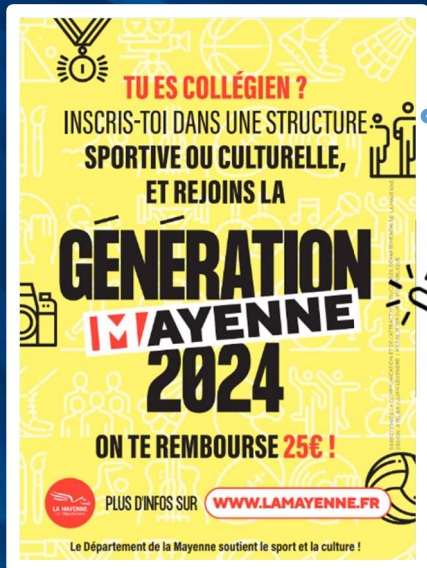




DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIERE POUR LA LICENCE SPORTIVE



Cliquez sur les images pour avoir accès aux sites internet pour faire les démarches

Aide de 35€ pour les collégiens

E.pass : 16 € pour une activité sportive pour les personnes éligibles



PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé dans toutes les structures sportives éligibles*.

* Structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports et association agréée en QPV.

C'est pour qui ?

Les familles ou les familles percevant :
 - l'Allocation des Bénéficiaires de 3 à 7 ans (ABF) ;
 - l'Allocation de l'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;
 - une bourse au titre de l'accès à l'enseignement supérieur (jusqu'à vingt-huit ans révolus).

Les bénéficiaires* recevront un code personnel par mail à partir de juillet.

Quand ?

Les familles et les jeunes éligibles recevront, en juillet-août, un code Pass'Sport permettant de bénéficier de 50 € de déduction sur l'inscription*.

* En septembre/octobre pour les étudiants boursiers.

* Toutes les informations sur www.passsport.gouv.fr/pass-sport

Pass sport : 50€ pour les personnes éligibles

Autres aides dont vous pouvez bénéficier



Lettre de renonciation



Reçu fiscal

Déclarer les frais kilométriques lors des transports de joueurs pour les matchs extérieurs = crédit d'impôt

Les coupons ANCV pouvant être donnés par votre entreprise.

Et cela marche aussi avec les chèques vacances, les tickets MSA...



Le Pass Culture pour les 15-18 ans : entre 20€ et 300€

Pour toute demande d'informations supplémentaires ou de justificatifs,

Merci de vous adresser au secrétariat de l'US Laval :

Mail : basket@uslaval.fr

Téléphone : 02.43.66.07.38